

CR du rassemblement du 13 mai 2009 à Lille devant le lycée G. Berger * à l'appel du réseau contre la précarité dans l'Education 59/62 en lutte pour la titularisation de tous les personnels précaires de l'Education Nationale

* Gaston Berger, employeur pour le 1er degré de 450 contrats "aidés" (CAE et CAV) et centre de traitement pour 700 AE du second degré.

L'objectif de ce rassemblement était notamment de pousser au renouvellement des personnels en contrats aidés en fin de contrat au 1er juillet, notamment ceux/celles de plus de 50 ans et les travailleurs-ses relevant de la cotorep.

Délégation de 3 personnes [1 EVS en CAV et 2 Assistants d'Education (Sud éduc et CNT)] reçue par le proviseur et le gestionnaire de G. Berger.

Pour les Emplois Vie Scolaire en CAE ou CAV du 1er degré, les renouvellements de contrats dépendent de Gaston Berger et de pôle emploi.

- renouvellement possible pour 2 années supplémentaires au delà des 36 mois (durée max du contrat) pour EVS en CAV de plus de 50 ans et ceux/celles relevant de la cotorep

Demande de dérogation à envoyer à Gaston Berger qui transmet à Pôle Emploi.

G. Berger s'engage à "pousser" les demandes de dérogation auprès de Pôle emploi.

Objectif du réseau pour le 27 mai : obtenir le renouvellement automatique à échelle départementale pour tous les EVS de plus de 50 ans (ou ceux/celles ayant atteint cet âge pendant les 3 années en poste) et ceux/celles inscrits à la cotorep ?

- réaffirmation du temps de travail hebdomadaire pour contrats aidés: 20h pour les CAE et 26h pour les CAV (voir jugement du 8 décembre 08 rendu à Mont-de-Marsant qui donne raison à un personnel en cae qui a attaqué son chef d'établissement qui lui demandait de travailler 23h30 au lieu de 20h par semaine).

- formation pour personnels en contrats aidés

Obligatoire et financée en partie par le chef d'établissement pour les CAV.

Obligatoire pour CAE (contrôle de Pôle Emploi).

Problème: formation non-qualifiante et non-diplomante.

Quelles offres de formation qualifiante pour ces personnels ?

Quels moyens d'information quant aux offres de formation ?

Envoi par Gaston Berger d'une liste des formations proposées (à suivre).

Développement des préparations aux concours pour l'année prochaine (à suivre).

La question de la formation des AVS-i et AVS-co ne dépend pas de G.Berger mais de l'IA.

- personnels en contrats aidés en fin de contrat le 1er juillet.

Décisions de renouvellement ou pas sont déjà prises, apparemment tous les établissements en sont informés. Les personnels doivent en être informés au plus tard le 1er juin.

Demande de dérogation (à suivre).

-assistants-es d'éducation:

Annualisation du temps de travail: décret national.

Problèmes des heures de formation qui devraient être accordées à tous les AE étudiants-es et qui de plus en plus (vu le manque de postes) leur sont refusées.

Non remplacement des personnels en congés maternité ou maladie, problème lié à la nature du contrat: pas de création de postes pour des contractuels.

Dans l'ensemble, échange assez positif.

Nous avons fortement insisté sur la précarité de nos statuts, l'aggravation de nos conditions de travail et le recours systématique dans l'Education Nationale aux contrats précaires pour couvrir des besoins permanents. Le tract du réseau leur a été remis.

Ils s'engagent à faire remonter nos revendications aux différentes autorités de tutelle: rectorat, direction régionale du pôle emploi, I.A.

Impact médiatique :

1) Articles parus dans la Voix du Nord et dans Nord-éclair suite au rassemblement :

- Nord-éclair : <http://www.nordeclair.fr/Locales/Lille/2009/05/14/mobilisation-du-personnel-precaire-auly.shtml>

- La Voix du Nord :

http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Lille/actualite/Secteur_Lille/2009/05/14/article_mobilisation-des-precaires-de-l-educatio.shtml

2) Interview de plusieurs précaires sur France Bleu Nord.

Un prochain rassemblement est prévu le mercredi 27 mai à 15h devant le rectorat de Lille.